

REPUBLIQUE FRANÇAISE, DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Séance du conseil municipal d'Algrange du 27 février 2018
Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange

Etat de présence

Maire et Adjoints	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations
M. PERON P.	X				Mme. CHOLLOT S.			X	À Mme. ANGELONI M.	Mme. LECLERE E.	X			
M. FOSSO A.	X				M. CERBAI JP.	X				M. GULINO JC.		X		Excusé
Mme. LELAN J.	X				M. MULLER G.	X				Mme. BLAISING M.	X			
Mme. MAZZERO P.	X				Mme. BECKER B.	X				M. KOLTES S.			X	À Mme. LECLERE E.
M. MERAT JL.	X				Mme. WINZENRIETH R.			X	À M. PERON P.	Mme. FRELING G.	X			
M. LEBOURG G.	X				M. BONIFAZZI G.	X				M. THIELEN JM.		X		
Mme. NOIREZ C.			X	À Mme. LELAN J.	Mme. FROMENT F.	X				Mme. AGOSTINI S.	X			
M. PREPIN R.	X				M. STEFANOWSKI JM.	X				Mme. CUSSET O.			X	À M. FOSSO A.
Mme. CORION P.	X				Mme. ANGELONI M.	X				M. ADIAMINI M.	X			
					M. NOAL F.			X	À M. LEBOURG G.	M. WAGNER JP.		X		

Secrétaire de séance : Mme. FROMENT F.

Ordre du jour :

- 1.) Demande de subvention auprès du Département AMITER 2015-2020.
- 2.) Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
- 3.) Remerciements.
- 4.) Informations diverses.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assistance et après avoir recensé les votes par procuration il nomme **Madame FROMENT**, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette séance un peu exceptionnelle a pour objectif d'accélérer certains dossiers. Il précise que le seul point à l'ordre du jour était déjà présent lors de la séance du 12 février mais qu'il avait dû être reporté car le chiffrage des travaux était incomplet. Il conclut en soulignant que valider la demande de subvention AMITER aujourd'hui va permettre de transmettre le dossier complet aux services du Département et ensuite lancer la consultation des entreprises.

Point n°1 : Portant Demande de subvention auprès du Département AMITER 2015-2020.

Délibération n° DCM2018-02-10

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif AMITER 2015-2020 mis en place par le Département de la Moselle ;

Considérant l'état de la toiture du COSEC, les problèmes d'acoustique récurrents dans cette salle et les problèmes de déperdition de chaleur ;

Considérant l'état des chaussées des rues Wilson et des Alliés, qui sont altérées par la densité de voitures qui sillonnent ces rues quotidiennement ;

Considérant également la détérioration des trottoirs de ces rues qui ne permettent plus d'assurer la pleine sécurité des usagers ;

Considérant la volonté de la commune de poursuivre la réhabilitation des cités minières dégradées ;

Considérant la situation financière précaire de la commune et la nécessité que représenterait une aide du Département dans le cadre de la réhabilitation des cités minières et de leurs voiries dégradées ainsi que des équipements sportifs ;

Considérant l'exposé de Monsieur PERON, maire d'Algrange et rapporteur du dossier.

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : **29**

Votants (élus présents et pouvoirs) : 26

Abstentions et nuls : 0

Exprimés : 26

Votes pour : 26

Votes contre : 0

Décide

- ✓ D'adopter un programme de travaux suivant :
 - Réhabilitation de la rue du Président Wilson ;

- Réhabilitation de la rue des Alliés ;
- Réhabilitation de la salle pluridisciplinaire du COSEC ;
- ✓ De solliciter l'attribution de subvention du Département dans le cadre du dispositif "AMITER 2015-2020" au taux maximum et ce compte tenu de la situation financière toujours précaire de la commune ;
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ces demandes.

Point n°11 : Portant Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

Délibération : ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

- ✓ Aucune lors de cette séance

Point n°12 : Portant Remerciements.

Délibération : ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

- ✓ Aucun lors de cette séance

Point n°13 : Portant Informations diverses.

Délibération : ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

- ✓ Aucune lors de cette séance

La séance est levée à 20 heures 15.